Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 030-213002405-20250313-D2025_011-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : MAIRIE DE ST CÉSAIRE DE GAUZIGNAN

Date de Convocation :	Décisions N° :	Membres : En Exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9
04 03 2025	D2025_011	POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le 13/03/2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de m ; Frédéric GRAS, Le Maire

Etaient présents : Elisabeth Bonnal, Ellen Rauzier, Frédéric Gras, Nathalie Petit, Alin Bousquet, Mireille Guiraud, Séverine Bourrassol, Romain Prat, Mathieu Rousset

Etaient excusés : Néant

Etaient absents : Néant

Secrétaire de Séance : Mme Elisabeth Bonnal

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -61 012.94 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 164 101.15 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 17 634.24 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 103 678.15 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 3 500.00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 82 147.18 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 82 147.18 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 185 632.77 €

MAIRIE DE SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN 30360

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme. Le Maire Frédéric GRAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.